

DEPARTEMENT DU JURA

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'ASSAINISSEMENT
PA2M**

Siège Social : **MAIRIE D'ARBOIS 39600**
Secrétariat : le jeudi de 10h00 à 12h00
Tél : 03 84 66 55 55 (mairie d'Arbois)

Extrait du registre des délibérations

Objet : Tarifs de l'assainissement collectif (part syndicale) - 2026-10

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 9h, le Comité Syndical dûment convoqué en date du 21/11/2025, s'est réuni en mairie d'Arbois.

Délégué(e)s en exercice : 8 Quorum : 5 Présent(e)s : 8 Absent(e)s : 0 Pouvoir(s) : 0

PRESENTS (8) : BEAUPOIL Jean-Luc et PETIT Léo, Pupillin ; BOUDRY Jeanne et CHUARD Valentin, Arbois ; BOUSSARDON Claude et LABBEZ Alain, Mesnay ; GAHIER Dominique et DULAC Caroline, Montigny les Arsures.

SECRETAIRE : PETIT Léo, Pupillin

Au vu des discussions préalables à la création du syndicat d'assainissement PA2M et conformément aux documents présentés dans les conseils municipaux des communes adhérentes,

A l'unanimité, les déléguées décident :

- en ce qui concerne la part syndicale, de fixer ainsi la tarification du service de l'assainissement collectif :
 - part fixe au 1^{er} mai 2026 : 35€ HT par an et par abonné
 - Part variable à partir de la relève du printemps 2026 : 1,1€ HT par m3
- Que les volumes consommés entre la création du SIA PA2M et les dates ci-dessus seront facturés aux tarifs communaux en vigueur avant création du syndicat.

Pour copie conforme et certification,
Mme Jeanne Boudry, présidente



S.I.A. PA2M
Mairie d'Arbois
10 rue de l'hôtel de ville - 39600 ARBOIS
pa2massainissement@proton.me